

## SALLE DES FETES DE LARGENTIERE

### TARIFS EN VIGUEUR

pris en application de la délibérations n° 16 du Conseil Municipal  
en date du 08 mars 2016.

La salle des Fêtes communale de Largentière est mise à disposition de toute personnes physique ou morale, dûment habilité, qui en aura fait la demande en Mairie au moins 2 mois avant la date choisie, afin d'y organiser spectacles festivités, manifestations publiques ou privées.

La perception des clefs par un organisateur ou son mandataire vaut implicitement, pour ceux-ci, connaissance intégrale des dispositions de l'Arrêté Municipal numéro 14 en date du 02 mars 2016, et engagement à les respecter scrupuleusement.

#### Le barème de location s'établit de la manière suivante:

	Utilisateurs LOCAUX (Val de Ligne)		Utilisateurs EXTERIEURS	
	Associations (1) ou Syndicats du Val de Ligne (2)	Particuliers	Associations	Particuliers
Location salle:	100 €	300 €	300 €	360 €
Nettoyage	85 €	100 €	85 €	100 €
Caution	500 €	500 €	500 €	500 €
Rangement Mobilier et balayage de la salle (3)	100 €		100 €	
Nettoyage des abords de la salle(3)	100 €		100€	
Utilisation de la régie nécessitant l'intervention d'un technicien 2 x 2H			90 €	
Location avec l'intervention de 2 techniciens durant la manifestation			300 €	

(1) Pour les Associations Largentières le principe d'une location gratuite par an est maintenu.

(2) Pour les Associations ou Syndicats ayant leur siège dans une commune membre de la Communauté de Communes "Val de Ligne" la location ne sera pas perçue lorsqu'il s'agira de réunion du Conseil d'Administration ou du Comité Syndical, cependant les frais de nettoyage, de chauffage, d'eau et d'électricité seront perçus, ainsi que le forfait pour le rangement du mobilier et le balayage de la salle (3) si nécessaire.

(3) Encaissé lorsque les utilisateurs ne rangeront pas le mobilier (tables et chaises) dans le local prévu pour le stockage et n'assureront pas le balayage de la salle et des abords.

#### Les tarifs s'entendent :

- Base de 24 heures pour la salle (de 8.00 heures à 8.00 heures)
- Base forfaitaire pour le nettoyage, la caution et le rangement du mobilier.
- Les frais d'eau, d'électricité et de chauffage sont calculés suivant les relevés des compteurs effectués avant et après chaque utilisation.